



Plan de formation

relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de

agente d'entretien en assainissement
agent d'entretien en assainissement

avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)

du

10 septembre 2013 (état au 12 février 2024)

N° de la profession 52505

Table des matières

Introduction	3
1. Profil de qualification.....	3
2. Explications concernant l'utilisation du plan de formation.....	7
A) Compétences opérationnelles	10
B) Tableau des leçons.....	35
C) Organisation, répartition et durée des cours interentreprises	36
D) Procédure de qualification.....	38
1. Organisation	
2. Domaines de qualification	
2.1. Travail pratique y compris l'entretien professionnel	
2.2 Connaissances professionnelles écrites	
2.3 Culture générale	
3. Note d'expérience	
4. Appréciation	
Approbation et entrée en vigueur	40
Annexes au plan de formation	41

Introduction

1. Profil de qualification

I. Profil de la profession

Domaine d'activité

Les agents d'entretien en assainissement AFP¹ exercent principalement leur activité dans le nettoyage et la vidange d'installations d'évacuation des eaux dans le domaine privé et public. A travers leur activité, ils contribuent de manière déterminante à l'évacuation des eaux urbaines, à l'entretien ainsi qu'au bon fonctionnement des canalisations d'évacuation (puits, canalisations, collecteurs et conduits).

Ils sont actifs dans le domaine des installations d'évacuation des eaux. Ils nettoient, vidangent, contrôlent et assainissent notamment les conduites et les canalisations ci-après :

- *Conduites d'eaux usées*

- Conduites de raccordement (cuisine, salle de bain, WC, buanderie, systèmes d'écoulement dans les sols)
- Colonnes de chute
- Collecteurs enterrés
- Raccordements aux collecteurs enterrés

- *Collecteurs d'évacuation des eaux de pluie*

- Terrasses
- Toits plats
- Colonnes de chute
- Collecteurs enterrés
- Raccordements aux collecteurs enterrés

- *Conduites d'eau claire*

- Canaux de drainage
- Conduites d'eau de source

- *Collecteurs*

- Conduites d'eau claire
- Conduites d'eaux usées
- Eaux mélangées

Les professionnels sont formés de manière étendue dans le domaine du nettoyage hydrodynamique et mécanique. La formation ne comporte aucun domaine spécifique.

Compétences opérationnelles principales

Les agents d'entretien en assainissement AFP se distinguent notamment par les activités et les comportements suivants:

¹ Pour faciliter la lecture, ce document est rédigé au masculin mais s'applique aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

- Ils planifient et organisent leurs travaux sur la base des connaissances dont ils disposent dans le domaine des installations d'évacuation des eaux et des sciences naturelles.
- Ils nettoient des installations d'évacuation des eaux selon un procédé hydrodynamique et mécanique et vidangent les composants de manière appropriée avec les équipements et les véhicules appropriés.
- Ils assurent l'entretien de véhicules légers de curage et d'appareils d'hydrocurage.
- Ils assurent la sécurité lors de l'exécution des travaux, veillent à la protection de leur santé, de l'environnement et des eaux par des mesures appropriées. Ils travaillent de manière efficace du point de vue énergétique tout en préservant les ressources.

Complexité des tâches et degré d'autonomie

Les compétences méthodologiques et notamment l'efficacité de la planification des travaux revêtent une grande importance. Les travaux devant être organisés en collaboration avec le mandant, les compétences sociales et personnelles sont elles aussi déterminantes. Les agents d'entretien en assainissement exécutent leur travail de manière autonome et responsable avec des véhicules et des machines coûteuses.

Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture (durabilité)

Les agents d'entretien en assainissement fournissent une précieuse contribution à l'évacuation des eaux urbaines et veillent à ce que les installations d'évacuation privées et publiques fonctionnent parfaitement et soient maintenues en bon état de fonctionnement. Ce faisant, ils contribuent également à la protection des eaux et à la prévention des dégâts d'eau.

II. Vue d'ensemble des domaines de compétences opérationnelles et des compétences opérationnelles

Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles			
1 Planification, préparation et compte rendu des travaux	1.1 Comprendre la branche et l'entreprise Les agents d'entretien en assainissement représentent leur branche et leur entreprise auprès du grand public. Ils comprennent la branche et ses particularités et sont à l'écoute des clients.	1.2 Comprendre le fonctionnement et le maintien en bon état des installations d'évacuation des eaux Les agents d'entretien en assainissement comprennent la gestion des installations d'évacuation d'eau et reconnaissent l'importance de l'évacuation des eaux urbaines et du plan général d'évacuation des eaux	1.3 Appliquer les bases de la chimie et de la physique, du calcul professionnel et du dessin (plans et croquis) Les agents d'entretien en assainissement effectuent avec précision des calculs professionnels spécifiques, utilisent pour leur travail des croquis, des plans et des dessins et appliquent les bases de la chimie et de la physique	1.4 Planifier et organiser les processus de travail Les agents d'entretien en assainissement planifient leurs processus de travail et préparent les travaux. Ils concluent des accords et des arrangements avec les parties impliquées.
2 Nettoyage des installations d'évacuation des eaux	2.1 Nettoyer de manière hydrodynamique les conduites d'évacuation des eaux Les agents d'entretien en assainissement nettoient des ouvrages, des conduites et des canalisations de manière hydrodynamique à l'aide des véhicules et des équipements appropriés	2.2 Nettoyer de manière mécanique les conduites d'évacuation des eaux Les agents d'entretien en assainissement nettoient des conduites et des canalisations de manière mécanique à l'aide des véhicules et des équipements appropriés	2.3 Vidanger les matières (résidus) des installations d'évacuation des eaux Les agents d'entretien en assainissement vidangent les matières (résidus) des installations d'évacuation des eaux à l'aide des véhicules et des équipements requis	

3 Entretien, sécurité et protection de l'environnement	3.1 Procéder aux contrôles et aux travaux d'entretien sur des véhicules et des appareils Les agents d'entretien en assainissement contrôlent et entretiennent consciencieusement et de manière autonome les véhicules et les appareils sur la base de directives et des indications du fabricant. Ils veillent ainsi à assurer leur bon fonctionnement	3.2 Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé Les agents d'entretien en assainissement savent identifier les risques dans le cadre de leur travail et prennent de manière autonome les mesures de sécurité et de protection de la santé qui s'imposent	3.3 Assurer la protection des eaux et de l'environnement Les agents d'entretien en assainissement assurent la protection des eaux et de l'environnement à l'aide de mesures appropriées	
---	--	--	---	--

III. Niveau d'exigences

Le niveau d'exigences de la profession est défini de manière détaillée au chapitre 4 dans le cadre des objectifs évaluateurs et des niveaux taxonomiques (C1 à C6) (domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation).

2. Explications concernant l'utilisation du plan de formation

Dans la formation professionnelle initiale **d'agent d'entretien en assainissement**, les quatre points ci-après sont déterminants pour la compréhension du présent plan de formation:

1) A la fin de leur formation, les personnes en formation doivent disposer de compétences leur permettant de satisfaire aux exigences professionnelles. Selon les étapes de travail, les mandats et ou les lieux de travail, ces exigences se composent de trois parties différentes qui nécessitent des compétences appropriées :

- Des compétences professionnelles doivent être maîtrisées telles que le nettoyage, l'inspection et l'assainissement de manière hydrodynamique des installations d'évacuation des eaux. Des **compétences opérationnelles** doivent de ce fait être acquises. Au terme de leur formation, les agents d'entretien en assainissement AFP disposent des compétences professionnelles dans les domaines ci-après :

Planification, préparation et compte rendu des travaux (domaine de compétences opérationnelles 1)

- Comprendre la branche et l'entreprise (compétences opérationnelles 1.1)
- Comprendre le fonctionnement et le maintien en bon état des installations d'évacuation des eaux (compétences opérationnelles 1.2)
- Appliquer les bases de la chimie et de la physique, du calcul professionnel et du dessin (plans et croquis) (compétences opérationnelles 1.3)
- Planifier et organiser les processus de travail (compétences opérationnelles 1.4)

Nettoyage des installations d'évacuation des eaux (domaine de compétences opérationnelles 2)

- Nettoyer de manière hydrodynamique les conduites d'évacuation des eaux (compétences opérationnelles 2.1)
- Nettoyer de manière mécanique les conduites d'évacuation des eaux (compétences opérationnelles 2.2)
- Vidanger les matières (résidus) des ouvrages d'évacuation des eaux (compétences opérationnelles 2.3)

Entretien, sécurité et protection de l'environnement (domaine de compétences opérationnelles 3)

- Procéder aux contrôles et aux travaux d'entretien sur des véhicules et des appareils (compétences opérationnelles 3.1)
 - Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé (compétences opérationnelles 3.2)
 - Assurer la protection de l'environnement et des eaux (compétences opérationnelles 3.3)
- En vue de permettre une bonne organisation personnelle de l'apprentissage et du travail, l'accomplissement structuré et planifié des tâches ainsi qu'un recours judicieux aux outils de travail, **des compétences méthodologiques** doivent être

développées. Pour les **agents d'entretien en assainissement**, il s'agit des compétences ci-après (pour plus de précisions, voir sous le point A2 du présent plan de formation) :

- techniques de travail et résolution de problèmes
 - approche et action axées sur la qualité
 - stratégies d'information et de communication
 - stratégies d'apprentissage tout au long de la vie
- Des compétences en rapport avec le domaine relationnel doivent être développées, par exemple dans le contexte des contacts avec les supérieurs, les collaborateurs, les clients ou les autorités. Il s'agit des **compétences sociales et personnelles**. Lors de défis à relever dans le cadre de la communication avec des tiers ou au sein de l'équipe, ces compétences permettent aux agents d'entretien en assainissement AFP d'agir avec assurance et aisance. Ils renforcent ainsi leur personnalité et œuvrent en faveur de leur développement personnel. Pour les agents d'entretien en assainissement AFP, il s'agit des compétences ci-après (pour plus de précisions, voir sous le point A3 du présent plan de formation) :
- autonomie et responsabilité
 - aptitude à la communication
 - capacité à gérer des conflits
 - aptitude au travail en équipe
 - civilité et présentation
 - résistance au stress
 - prise de conscience et action écologiques
- 2) Avec les domaines de compétences opérationnelles, les compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs, **les objectifs de formation** sont concrétisés à trois niveaux:
- Les domaines de compétences opérationnelles décrivent sous une forme générale les domaines thématiques et les compétences de la formation et les motifs de leur importance pour les agents d'entretien en assainissement AFP.
 - Les compétences opérationnelles concrétisent les domaines de compétences opérationnelles et décrivent des attitudes, des comportements et des caractéristiques supérieures de comportement des personnes en formation.
 - Avec les objectifs évaluateurs, les compétences opérationnelles et les domaines de compétences opérationnelles sont traduits dans des opérations concrètes que les personnes en formation doivent effectuer dans les trois lieux de formation.
- Les compétences opérationnelles et les domaines de compétences opérationnelles sont valables pour les trois lieux de formation. Les objectifs évaluateurs sont eux spécifiques à chaque lieu de formation (école professionnelle, entreprise et cours interentreprises).
- 3) Avec les objectifs évaluateurs, les compétences méthodologiques, sociales et personnelles sont encouragées dans les trois lieux de formation. Ces compétences

forment un ensemble. Alors que l'école professionnelle encourage la compréhension et l'information, l'entreprise et les cours interentreprises visent la formation pratique.

- 4) Les niveaux de taxonomie qui caractérisent les objectifs évaluateurs dans les trois lieux de formation servent à définir les niveaux d'exigence de ces objectifs. On distingue six niveaux de compétence (de C1 à C6) qui correspondent à différents niveaux d'exigence. Ces niveaux sont définis comme suit :

C1 (Savoir)

Reproduire des informations et les utiliser dans des situations similaires (citer, connaître).

Exemple : Les agents d'entretien en assainissement citent les mesures visant à prévenir les blessures et les infections sur le lieu de travail.

C2 (Comprendre)

Non seulement reproduire des informations mais aussi les comprendre, les expliquer, les décrire, les commenter et les présenter.

Exemple : Exemple : les agents d'entretien en assainissement décrivent la signification, les objectifs et la structure du PGEE en tant que base de l'évacuation des eaux urbaines qui s'inscrit dans la durabilité.

C3 (Appliquer)

Utiliser les informations en rapport avec des situations précises dans différents contextes.

Exemple : les agents d'entretien en assainissement se comportent de manière exemplaire dans les points suivants: propreté, présentation, sociabilité, ponctualité et civilité.

C4 (Analyser)

Décomposer une situation en ses éléments, relever les rapports entre les éléments et identifier les interdépendances.

Exemple : les agents d'entretien en assainissement interprètent et complètent les plans ci-après: plan de situation de canaux ouverts, plan d'évacuation des eaux des bien-fonds, plan des collecteurs enterrés, plan en coupe et plan des détails de construction.

C5 (Synthétiser)

Combiner des éléments isolés d'un contexte ou d'un problème entre eux pour former une entité ou esquisser une solution à un problème.

Exemple : ils utilisent des plans et des croquis spécifiques à leur domaine professionnel pour effectuer des calculs et établissent à main levée des croquis clairs et compréhensibles.

C6 (Evaluer)

Evaluer des informations ou des situations données sur la base de critères

Exemple : les agents d'entretien en assainissement évaluent les mélanges de substances dans les ouvrages et déterminent les mélanges typiques et atypiques.

A) Compétences opérationnelles

Domaine de compétences opérationnelles 1 - Planification, préparation et compte rendu des travaux

La planification et la préparation des travaux sont déterminantes pour permettre un déroulement efficient et ciblé des étapes de travail. Les agents d'entretien en assainissement connaissent leur contexte de travail et représentent leur profession avec assurance et fierté. Dans leur domaine d'activités, ils analysent les mandats, effectuent des calculs, interprètent des croquis, établissent des dessins à main levée et planifient leur travail. Ils tiennent leur place de travail en ordre et établissent des rapports des travaux. Ils ont conscience de l'importance de leur travail pour l'environnement.

Compétences opérationnelles 1.1 - Comprendre la branche et l'entreprise

Les agents d'entretien en assainissement ont conscience du fait qu'en tant que professionnels de la branche, ils représentent leur entreprise au sein de l'opinion publique. Ils comprennent la branche et leurs particularités et sont à l'écoute des clients.

Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
1.1.1 Profil professionnel / domaine d'activités Les agents d'entretien en assainissement décrivent la genèse et le profil de la profession et citent son domaine d'activités. (C2)	1.1.1 Attitude orientée clients Les agents d'entretien en assainissement ont une attitude ouverte, correcte et exemplaire vis à vis des clients et des mandants. Ils entrent en matière sur les demandes des clients, les renseignent de manière professionnelle et correcte et transmettent leurs demandes à leur supérieur. (C3)	1.1.1 Sociabilité Les agents d'entretien en assainissement se comportent de manière exemplaire dans les points suivants: <ul style="list-style-type: none"> - propreté - présentation / sociabilité - ponctualité - civilité (C3)
1.1.2 Organisation de la branche Les agents d'entretien en assainissement citent les associations et les institutions de la branche et indiquent leur rôle à l'aide d'exemples. (C2)		

Compétences méthodologiques

2.3 Stratégies d'information et de communication

2.4 Stratégies d'apprentissage tout au long de la vie

Compétences sociales et personnelles

- 3.2 Aptitude à la communication
- 3.3 Capacité à gérer des conflits
- 3.4 Aptitude au travail en équipe
- 3.5 Civilité et présentation

Compétences opérationnelles 1.2 - Comprendre le fonctionnement et le maintien en bon état des installations d'évacuation des eaux

Les agents d'entretien en assainissement comprennent la gestion des installations d'évacuation d'eau et reconnaissent l'importance de l'évacuation des eaux urbaines et du plan général d'évacuation des eaux

Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>1.2.1 Evacuation des eaux urbaines Les agents d'entretien en assainissement expliquent les principes de l'évacuation moderne des eaux en tenant compte des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développement historique de l'évacuation des eaux ; - approche globale du cycle de l'eau ; - gestion correcte des différentes eaux usées (pluie, eaux usées mixtes ainsi que eaux usées des chantiers) ; - priorités dans la gestion des eaux usées (infiltration ou collecte, évacuation, nettoyage et réintroduction) ; - différences entre les systèmes d'évacuation des eaux (systèmes unitaires et systèmes séparatifs) ; - concept, structure et particularités des canalisations publiques et de l'évacuation des eaux usées des bien-fonds et des bâtiments ; - système d'information géographique (SIG) et 		

<p>cadastre des canalisations. (C2)</p>		
<p>1.2.2 Gestion de l'entretien</p> <p>Les agents d'entretien en assainissement expliquent les devoirs et l'obligation du propriétaire d'une installation d'évacuation des eaux ainsi que les principes de base pour assurer son entretien, son fonctionnement et sa valeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - devoirs d'un exploitant de réseau (respect des règles de précaution, de contrôle et d'entretien selon la loi et l'ordonnance sur la protection des eaux) ; - exigences de base posées aux installations d'évacuation des eaux (fonctionnement, capacité, étanchéité, durée d'utilisation) ; - principes de l'entretien (analyse, définition des objectifs, critères de qualité, planification sur le long terme, contrôles réguliers) <p>(C2)</p>		

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.3 Stratégies d'information et de communication
- 2.4 Stratégies d'apprentissage tout au long de la vie

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.2 Aptitude à la communication
- 3.4 Aptitude au travail en équipe

Compétences opérationnelles 1.3 - Appliquer les bases de la chimie et de la physique, du calcul professionnel et du dessin (plans et croquis)

Les agents d'entretien en assainissement savent qu'ils doivent travailler soigneusement et de manière irréprochable. A cet effet, ils effectuent avec exactitude des calculs professionnels, utilisent pour leur travail des croquis, des plans et des dessins et appliquent les principes de la chimie et de la physique.

Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>1.3.1 Bases de la chimie Les agents d'entretien en assainissement expliquent les bases et les notions de la chimie ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propriétés / effets <ul style="list-style-type: none"> - de l'eau - de l'oxygène - du carbone - Propriétés / effets <ul style="list-style-type: none"> - des alcalis et des acides - de la valeur PH <p>Processus chimiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - neutralisation - oxydation / corrosion (C2)	<p>1.3.1 Application des bases de la chimie Les agents d'entretien en assainissement appliquent de manière ciblée leurs connaissances de la chimie dans le cadre de leurs travaux, comme par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> - réactivités des substances; - effets des liants. (C3) 	
<p>1.3.2 Calculs spécifiques à la profession Les agents d'entretien en assainissement effectuent, en utilisant les notions correctes, des calculs professionnels spécifiques dans les domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Longueurs, surfaces, volumes - Masse, densité - Température - Temps - Unités de mesure - Proportions (calculs de pourcentage) - Mesures selon plan (C3)		

<p>1.3.3 Plans, croquis, dessins</p> <p>Les agents d'entretien en assainissement interprètent et complètent les plans suivant:</p> <ul style="list-style-type: none">- Plan de situation du réseau des canalisations publiques- Plan d'évacuation des eaux de biens-fonds- Plan de collecteurs enterrés- Plan en coupe- Plan des détails de construction <p>Ils utilisent des plans et des croquis spécifiques à leur domaine professionnel pour effectuer des calculs et établissent à main levée des croquis clairs et compréhensibles.</p> <p>(C5)</p>	<p>1.3.3 Plans, croquis, dessins</p> <p>Les agents d'entretien en assainissement interprètent et complètent les plans suivant:</p> <ul style="list-style-type: none">- Plan de situation de canaux publics- Plan d'évacuation des eaux de biens-fonds- Plan de collecteurs enterrés- Plan en coupe- Plan des détails de construction <p>Ils utilisent des plans et des croquis spécifiques à leur domaine professionnel pour leur travail et établissent à main levée des croquis clairs et compréhensibles.</p> <p>(C5)</p>	
--	---	--

Compétences méthodologiques

2.4 Stratégies d'information et de communication

2.5 Stratégies d'apprentissage tout au long de la vie

Compétences sociales et personnelles

3.1 Autonomie et responsabilité

Compétences opérationnelles 1.4 – Planifier et organiser les processus de travail

Les agents d'entretien en assainissement reconnaissent l'importance de la description des travaux. Ils planifient leurs processus de travail et préparent les travaux. Ils concluent des accords et des arrangements avec les parties impliquées.

Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>1.4.1 Description du travail et éléments de construction Les agents d'entretien en assainissement expliquent le rôle et les éléments de la description des travaux.</p> <p>Ils citent, en utilisant les désignations appropriées, les éléments de construction déterminants pour l'agent d'entretien en assainissement. (C2)</p>	<p>1.4.1 Planification et préparation du travail Sur la base de la description du travail, d'éventuels plans et de conditions données, les agents d'entretien en assainissement exécutent les travaux ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - planifier le déroulement du travail ainsi que les différentes étapes ; - préparer le matériel dans la quantité souhaitée ; - préparer les véhicules, les appareils et les accessoires <p>(C5)</p>	<p>1.4.1 Planification et préparation du travail Les agents d'entretien en assainissement planifient et organisent leur travail en fonction des directives et du cadre horaire fournis par le responsable du cours interentreprises (C3)</p>
	<p>1.4.2 Analyse de la place de travail sur le chantier Les agents d'entretien en assainissement observent les conditions climatiques (température, temps) ainsi que d'autres facteurs influant sur le lieu de travail (p. ex. circulation, sécurité, particularités locales, riverains).</p> <p>Au besoin, ils adaptent leur planification et conviennent des arrangements avec les parties impliquées.</p> <p>Ils font part des modifications à leur supérieur. (C5)</p>	

<p>1.4.3 Rapports Les agents d'entretien en assainissement expliquent le rôle et la structure d'un rapport de travail. A l'aide d'exemples, ils montrent les conséquences d'un rapport lacunaire et contenant des erreurs. A l'aide d'exemples typiques, ils indiquent les événements particuliers qui doivent être mentionnés dans le rapport. (C2)</p>	<p>1.4.3 Rapports Les agents d'entretien en assainissement établissent, consciencieusement et selon les directives, des rapports journaliers et hebdomadaires, des rapports de travail et en lien avec le mandat, et remettent ces rapports dans les délais à leur supérieur. Ils établissent les rapports en utilisant les termes techniques corrects : - utilisation de matériel; - durée du travail ; - événements particuliers à signaler (journal de travail) - travaux complémentaires effectués en régie. (C3)</p>	<p>1.4.3 Rapports journaliers Les agents d'entretien en assainissement établissent un rapport journalier selon les directives et de manière consciente. Ils documentent leurs données en utilisant les termes techniques corrects: - utilisation de matériel - durée du travail - résultats (C3)</p>
<p>1.4.4 Dossier de formation Les agents d'entretien en assainissement sont capables de démontrer la structure ainsi que le rôle du dossier de formation. (C2)</p>	<p>1.4.4 Dossier de formation Les agents d'entretien en assainissement constituent le dossier de formation de manière autonome, consciente et selon les directives. Ils discutent régulièrement du dossier de formation avec leur supérieur. (C3)</p>	<p>1.4.4 Dossier de formation Les agents d'entretien en assainissement décrivent les travaux spéciaux dans leur dossier de formation de manière autonome et consciente. Ils utilisent leur dossier de formation à titre de documentation. (C3)</p>

Compétences méthodologiques

- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
2.3 Stratégies d'information et de communication

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
3.2 Aptitude à la communication
3.3 Capacité à gérer des conflits

Domaine de compétences opérationnelles 2 – Nettoyage des installations d'évacuation des eaux

Le nettoyage des installations d'évacuation des substances typiques et atypiques est important pour assurer le bon état des ouvrages, des conduites et des canalisations.

Les agents d'entretien en assainissement sont capables, sur la base de mandats, de vidanger (aspiration), de nettoyer de manière hydrodynamique (curage) et mécanique, de façon appropriée, des installations d'évacuation, des conduites et des canalisations. Ils utilisent à cet effet les appareils et les équipements de manière appropriée.

Compétences opérationnelles 2.1 – Nettoyer de manière hydrodynamique les conduites d'évacuation des eaux

Les agents d'entretien en assainissement sont capables de nettoyer hydrodynamiquement de manière correcte, avec les appareils appropriés, des ouvrages d'évacuation des eaux et des conduites.

Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>2.1.1 Ouvrages Les agents d'entretien en assainissement décrivent:</p> <ul style="list-style-type: none">- le but / l'utilisation- la structure- le fonctionnement- le type d'installation d'eaux usées <p>des ouvrages ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none">- regards de visite- installations d'infiltration (C2)	<p>2.1.1 Ouvrages Les agents d'entretien en assainissement nettoient les ouvrages ci-après de manière appropriée et selon le procédé hydrodynamique :</p> <ul style="list-style-type: none">- des regards de visite- des installations d'infiltration (C3)	
<p>2.1.2 Conduites Les agents d'entretien en assainissement décrivent:</p> <ul style="list-style-type: none">- le but / l'utilisation- la structure- le fonctionnement- le type d'eaux usées- les dépôts <p>des conduites ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Conduites d'eaux usées</i><ul style="list-style-type: none">- conduites de raccordement (cuisine, salle de		

<p>bain, WC, buanderie, systèmes d'écoulement dans les sols)</p> <ul style="list-style-type: none"> - colonnes de chute - collecteurs de concentration - raccordements au collecteur <p>- <i>Collecteurs d'eaux de pluie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de terrasses - de toits plats - colonnes de chute - collecteurs enterrés - raccordements aux collecteurs enterrés <p>- <i>Conduites d'eaux claires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - canaux de drainage - conduites d'eaux de source <p>(C2)</p>		
<p>2.1.3 Conduits, puits et ouvrages</p> <p>Les agents d'entretien en assainissement décrivent pour les conduits, les puits, les ouvrages, les aspects ci-après :</p> <p>Conduits</p> <ul style="list-style-type: none"> - matériaux <ul style="list-style-type: none"> - propriétés (résistance chimique et physique) - utilisation - couleur - qualité de la surface - fabrication, désignation et caractéristiques - dimensions (longueur, diamètre, épaisseur des parois) - type de profil - type de pose et de support - matériel d'étanchéité et joints - matériel de raccordement 		

<ul style="list-style-type: none"> - système de raccordement <p>Puits / ouvrages</p> <ul style="list-style-type: none"> - matériaux - type de profil - armatures - couverture /revêtements (C2) 		
<p>2.1.4 Véhicules et combinaisons de véhicules</p> <p>Les agents d'entretien en assainissement décrivent la structure et l'utilisation des véhicules ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - véhicule de curage à haute pression - véhicule mixte de pompage et curage en recyclages - remorque de curage <p>Ils décrivent le rôle, le type, l'utilisation et le maniement des éléments ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pompes à haute pression - tuyaux de curage à haute pression - installations de curage - technique du dévidoir - systèmes de citerne et technique de vidange - armatures - pompe à vide - <i>installations de traitement</i> - <i>systèmes de filtres</i>² (C2) 		<p>2.1.4 Véhicules et combinaisons de véhicules</p> <p>Les agents d'entretien en assainissement utilisent de manière appropriée les véhicules et les pompes ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - véhicule de curage à haute pression - remorque de curage - pompes à haute pression - tuyaux de curage à haute pression - installations de curage - technique du dévidoir - systèmes de citerne et technique de vidange - armatures - pompe à vide (C2)
<p>2.1.5 Appareils et installations</p> <p>Les agents d'entretien en assainissement décrivent le rôle, le type, l'utilisation</p>	<p>2.1.5 Conduites</p> <p>Ils nettoient les conduites ci-après de manière appropriée et selon le procédé hydrodynamique :</p>	<p>2.1.5 Conduites</p> <p>Les agents d'entretien en assainissement nettoient de manière appropriée les ouvrages ci-après selon le</p>

² En italique : uniquement pour les véhicules avec recyclage

<p>et le maniement des éléments ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lances et embouts - embouts de tuyaux <p>pour le nettoyage hydrodynamique d'ouvrages ;</p> <p>pour le nettoyage hydrodynamique de conduites d'évacuation. (C2)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Conduites d'eaux usées</i> <ul style="list-style-type: none"> - conduites de raccordement (cuisine, salle de bain, WC, buanderie, systèmes d'écoulement dans les sols) - colonnes de chute - collecteurs enterrés - raccordements aux collecteurs enterrés - <i>Collecteurs d'eaux de pluie</i> <ul style="list-style-type: none"> - de terrasses - de toits plats - colonnes de chute - collecteurs enterrés - raccordements aux collecteurs enterrés - <i>Conduites d'eaux claires</i> <ul style="list-style-type: none"> - canaux de drainage - conduites d'eaux de source <p>(C3)</p>	<p>procédé hydrodynamique et avec les équipements appropriés:</p> <p>Nettoyage hydrodynamique d'ouvrages à l'aide de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lances et embouts - embouts de tuyaux <p>Nettoyage hydrodynamique de conduites d'eaux usées à l'aide de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - buse standard - buse rotative - buse vibration + rotation, etc. <p>(C3)</p>
<p>2.1.6 Déroulement des travaux</p> <p>Les agents d'entretien en assainissement démontrent les exigences spécifiques posées au nettoyage hydrodynamique d'ouvrages et de conduites. (C2)</p>	<p>2.1.6 Déroulement des travaux</p> <p>Les agents d'entretien en assainissement procèdent de manière appropriée, selon le descriptif des tâches et en fonction de l'ouvrage, aux étapes ci-après lors du nettoyage hydrodynamique:</p> <p>Ils utilisent de manière sûre, écologique et judicieuse les appareils, installations et véhicules spécifiques à l'entreprise. (C3)</p>	<p>2.1.6 Déroulement des travaux</p> <p>Les agents d'entretien en assainissement procèdent de manière appropriée, selon le descriptif des tâches et en fonction de l'ouvrage, aux étapes ci-après lors du nettoyage hydrodynamique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer les tâches administratives - Procéder à l'installation et à la signalisation - Au besoin, mettre l'ouvrage hors fonction - Couvrir l'ouvrage - Déterminer le degré de pollution et la nature du dépôt

	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer le système de nettoyage approprié - Déterminer le mode d'élimination approprié - Procéder au nettoyage hydrodynamique des ouvrages - Procéder au nettoyage hydrodynamique des conduites et des canalisations - Contrôler le fonctionnement et l'état de l'ouvrage et des canalisations à l'aide de la caméra manuelle <p>(C3)</p>
--	--

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.5 Civilité et présentation
- 3.6 Résistance au stress
- 3.7 Prise de conscience et action écologiques

Compétences opérationnelles 2.2 - Nettoyer de manière mécanique les conduites d'évacuation des eaux

Les agents d'entretien en assainissement sont capables de nettoyer mécaniquement de manière appropriée des conduites à l'aide des véhicules et des équipements appropriés

Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
	<p>2.2.1 Conduites Les agents d'entretien en assainissement nettoient les conduites ci-après de manière appropriée et selon le procédé mécanique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Conduites d'eaux usées</i> - conduites de raccordement (cuisine, salle de 	<p>2.2.1 Conduites³ Les agents d'entretien en assainissement nettoient les conduites ci-après de manière appropriée et selon le procédé mécanique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Conduites d'eaux usées</i> - conduites de raccordement (cuisine, salle de

³ Inséré le 31 mars 2014, en vigueur depuis le 1 avril 2014.

	<p>bain, WC, buanderie, systèmes d'écoulement dans les sols)</p> <ul style="list-style-type: none"> - colonnes de chute - collecteurs enterrés - raccordements aux collecteurs enterrés <p>- <i>Collecteurs d'eaux de pluie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de terrasses - de toits plats - colonnes de chute - collecteurs enterrés - raccordements aux collecteurs enterrés <p>- <i>Conduites d'eaux claires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - canaux de drainage - conduites d'eaux de source <p>(C3)</p>	<p>bain, WC, buanderie, systèmes d'écoulement dans les sols)</p> <ul style="list-style-type: none"> - colonnes de chute - collecteurs enterrés - raccordements aux collecteurs enterrés <p>- <i>Collecteurs d'eaux de pluie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de terrasses - de toits plats - colonnes de chute - collecteurs enterrés - raccordements aux collecteurs enterrés <p>- <i>Conduites d'eaux claires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - canaux de drainage - conduites d'eaux de source <p>(C3)</p>
--	--	--

<p>2.2.2 Difficultés d'écoulement</p> <p>Les agents d'entretien en assainissement décrivent les procédés mécaniques par lesquels les difficultés d'écoulement ci-après peuvent être résolues:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépôt de calcaire - Pénétration de racines - Dépôts de graisse - Déchets de chantier - Corps étranger - Défaut de construction - Eléments intrusifs - Cadavre <p>(C2)</p>		
<p>2.2.3 Procédés / appareils / équipements</p> <p>Les agents d'entretien en assainissement décrivent la structure, l'utilisation des appareils et des équipements ci-après ainsi que</p>		

<p>les procédés correspondants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédés manuels <ul style="list-style-type: none"> - perceuses à main - Procédés hydromécaniques <ul style="list-style-type: none"> - centrifugeuse à percussion - fraise - furet - curage dirigé - Procédés électromécaniques <ul style="list-style-type: none"> - fraise - ressorts à spirales <p>(C2)</p>		
<p>2.2.4 Déroulement du travail</p> <p>Les agents d'entretien en assainissement démontrent les exigences spécifiques posées au nettoyage mécanique d'ouvrages et de conduites.</p> <p>Ils décrivent le rôle et la structure des installations sanitaires et éléments d'installation ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - WC - lavabo / chasse d'eau - grille-siphoïde - portes de visite destinées au nettoyage - clapet de refoulement <p>(C2)</p>	<p>2.2.4 Déroulement du travail</p> <p>Les agents d'entretien en assainissement procèdent de manière appropriée, selon le descriptif des tâches et en fonction de l'ouvrage, aux étapes ci-après lors du nettoyage mécanique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procéder à l'installation et à la signalisation - Garantir l'accès - Procéder au besoin au démontage des raccordements des installations sanitaires - Procéder au besoin à la mise hors-service des conduites et des canaux - Au besoin, clarifier les causes des conduites bouchées à l'aide de la caméra manuelle - Déterminer le système de nettoyage mécanique approprié - Nettoyer les conduites de manière mécanique 	<p>2.2.4 Déroulement du travail⁴</p> <p>Les agents d'entretien en assainissement procèdent de manière appropriée, selon le descriptif des tâches et en fonction de l'ouvrage, aux étapes ci-après lors du nettoyage mécanique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procéder à l'installation et à la signalisation - Garantir l'accès - Procéder au besoin au démontage des raccordements des installations sanitaires - Procéder au besoin à la mise hors-service des conduites et des canaux - Au besoin, clarifier les causes des conduites bouchées à l'aide de la caméra manuelle - Déterminer le système de nettoyage mécanique approprié - Nettoyer les conduites de manière mécanique

⁴ Inséré le 18 juillet 2019

	<ul style="list-style-type: none"> - contrôler la qualité du travail. - Au besoin, remettre les conduites et les canaux en service <p>Ils utilisent de manière sûre, écologique et judicieuse les appareils, installations et véhicules spécifiques à l'entreprise. (C3)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - contrôler la qualité du travail. - Au besoin, remettre les conduites et les canaux en service <p>Ils utilisent de manière sûre, écologique et judicieuse les appareils, installations et véhicules spécifiques à l'entreprise. (C3)</p>
--	--	--

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.5 Civilité et présentation
- 3.6 Résistance au stress
- 3.7 Prise de conscience et action écologiques

Compétences opérationnelles 2.3 - Vidanger les matières (résidus) des ouvrages d'évacuation des eaux

Les agents d'entretien en assainissement sont capables de vidanger les résidus des installations d'évacuation des eaux à l'aide des équipements requis

Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>2.3.1 Ouvrages Les agents d'entretien en assainissement décrivent</p> <ul style="list-style-type: none"> - le but/l'utilisation - le montage - le fonctionnement - les substances typiques et atypiques <p>des ouvrages ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fosses septiques - bassin de rétention / fosse étanche - stations de relevage des eaux usées - fosses à boues et à purin - séparateur de graisses (C3) 	<p>2.3.1 Ouvrages Les agents d'entretien en assainissement évacuent les substances des ouvrages ci-après selon le processus prescrit et à l'aide des équipements de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fosse septique étanche - stations de relevage des eaux usées - fosses à boues et à purin - séparateur de graisses (C3) 	<p>2.3.1 Ouvrages Sur la base de prélèvements appropriés, les agents d'entretien en assainissement déterminent dans les ouvrages les substances typiques et atypiques</p> <p>Ils évacuent les substances des ouvrages ci-après selon le processus prescrit à l'aide des équipements de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fosse étanche - stations de relevage des eaux usées - fosses à boues et à purin

<ul style="list-style-type: none"> - séparateur d'hydrocarbures et séparateur à coalescence - installations de pré-traitement des eaux usées - petites stations d'épuration - chambre avec siphon inversé - collecteur de sable - dépotoir pour alluvions - installations de neutralisation - réservoir biomasse. <p>Ils décrivent l'élimination correcte des substances correspondantes selon les normes de l'OMoD. (C2)</p>		<ul style="list-style-type: none"> - séparateur de graisses - séparateur d'hydrocarbures et séparateur à coalescence (C3)
<p>2.3.2 Substances constitutantes</p> <p>Les agents d'entretien en assainissement expliquent pour les substances constitutantes ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matières inorganiques <ul style="list-style-type: none"> - graisses - huiles alimentaires - biomasse - cheveux - matières fécales - feuilles, bois, papier, etc. - Matières minérales <ul style="list-style-type: none"> - calcaire - béton - gravier - sable - huile minérale - Produits toxiques pour l'environnement <ul style="list-style-type: none"> - métaux lourds - acides - solution alcaline - poudre à lessive - déchets d'usure des pneus 		<p>2.3.2 Substances constitutantes</p> <p>Les agents d'entretien en assainissement évaluent les mélanges de substances dans les ouvrages et déterminent les mélanges typiques et atypiques.</p> <p>Pour ce faire, ils font appel de manière ciblée à leurs sens et aux méthodes de contrôle spécifiques à la profession (valeur PH). C6</p>

<ul style="list-style-type: none"> - déchets d'usure des freins <p>Les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - origine - caractéristiques chimiques et physiques - effets - élimination correcte <p>(C2)</p>		
<p>2.3.3 Véhicule et structure</p> <p>Les agents d'entretien en assainissement décrivent la structure et l'utilisation des véhicules ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - hydrocureur - remorque hydrocureur <p>Ils décrivent le rôle, le type, l'utilisation et le maniement des éléments ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pompe à vide - systèmes à filtre - conduites aspirantes - conduites aspirantes avec injecteur - installations de curage - technique de vidange - installations de traitement - système floculant - systèmes de citerne et technique de vidage - moyens auxiliaires - armatures <p>(C2)</p>		<p>2.3.3 Véhicule et structure</p> <p>Les agents d'entretien en assainissement vidangent de manière appropriée, à l'aide d'un hydrocureur et d'une remorque hydrocureur, les matières contenues dans les ouvrages d'évacuation des eaux.</p> <p>Ils utilisent les installations et les équipements ci-après de manière appropriée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pompe à vide - systèmes de filtrage - conduites aspirantes - conduites aspirantes avec injecteur - installations de curage - technique de vidange - installations de traitement - systèmes de citerne et technique de vidage - moyens auxiliaires - armatures <p>(C3)</p>
<p>2.3.4 Déroulement du travail</p> <p>Les agents d'entretien en assainissement démontrent les exigences spécifiques à prendre en</p>	<p>2.3.4 Déroulement du travail</p> <p>Les agents d'entretien en assainissement procèdent de manière appropriée, selon le descriptif des tâches</p>	<p>2.3.4 Déroulement du travail⁵</p> <p>Les agents d'entretien en assainissement procèdent de manière appropriée, selon le descriptif des tâches</p>

⁵ Inséré le 18 juillet 2019

<p>compte lors de la vidange des ouvrages ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fosse étanche - stations de relevage des eaux usées - fosses à boues et à purin - séparateur de graisse (C2) 	<p>et en fonction de l'ouvrage, aux étapes ci-après lors de la vidange:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administration - Procéder à l'installation et à la signalisation - Au besoin, mettre l'ouvrage hors fonction - Sécuriser l'ouvrage - Aspirer les substances - Eliminer les substances selon les directives - Au besoin, nettoyer l'arrivée d'eau et l'écoulement - Contrôler la qualité du travail - au besoin, remettre l'ouvrage en service. <p>Ils utilisent de manière sûre, écologique et judicieuse les appareils, installations et véhicules spécifiques à l'entreprise. (C3)</p>	<p>et en fonction de l'ouvrage, aux étapes ci-après lors de la vidange:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administration - Procéder à l'installation et à la signalisation - Au besoin, mettre l'ouvrage hors fonction - Sécuriser l'ouvrage - Aspirer les substances - Eliminer les substances selon les directives - Au besoin, nettoyer l'arrivée d'eau et l'écoulement - Contrôler la qualité du travail - au besoin, remettre l'ouvrage en service. <p>Ils utilisent de manière sûre, écologique et judicieuse les appareils, installations et véhicules spécifiques à l'entreprise. (C3)</p>
--	--	--

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.5 Civilité et présentation
- 3.6 Résistance au stress
- 3.7 Prise de conscience et action écologiques

3 Domaine de compétences opérationnelles – Entretien, sécurité et protection de l'environnement

Le contrôle et l'entretien des véhicules et des appareils sont déterminants pour leur bon fonctionnement, la sécurité et le respect de l'environnement.

Les agents d'entretien en assainissement contrôlent et entretiennent les véhicules et les appareils de manière appropriée et conforme aux directives. Ils adoptent dans le cadre de leur travail un comportement exemplaire en ce qui concerne la sécurité, la santé et l'environnement. Ils appliquent consciencieusement et de manière autonome les prescriptions légales et les directives de l'entreprise.

3.1 Compétences opérationnelles – Procéder aux contrôles et aux travaux d'entretien sur des véhicules et des appareils

Les agents d'entretien en assainissement ont conscience de l'importance des travaux de contrôle et d'entretien pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité des véhicules et des appareils. Ils contrôlent et entretiennent consciencieusement et de manière autonome les véhicules et les appareils sur la base de directives et des indications du fabricant.

Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs cours interentreprise ⁶
	<p>3.1.1 Travaux de contrôle sur des véhicules Les agents d'entretien en assainissement procèdent aux travaux de contrôle ci-après en tenant compte des indications du constructeur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - dispositifs d'attelage - essuie-glaces - rétroviseur - éclairage - voyants de contrôle - chaînes à neige - installation à carburant - contrôles de niveau - systèmes électriques - systèmes accessoires et spécifiques au véhicule - accessoires et appareils <p>En cas de pannes ou de dérangements, ils prennent les mesures appropriées avec les outils et les équipements de l'entreprise.</p> <p>Ce faisant, ils veillent à assurer le bon fonctionnement des véhicules tout comme leur consommation optimale de carburants. (C3)</p>	<p>3.1.1 Travaux de contrôle sur des véhicules Les agents d'entretien en assainissement procèdent aux travaux de contrôle ci-après en tenant compte des indications du constructeur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - dispositifs d'attelage - essuie-glaces - rétroviseur - éclairage - voyants de contrôle - chaînes à neige - installation à carburant - contrôles de niveau - systèmes électriques - systèmes accessoires et spécifiques au véhicule - accessoires et appareils <p>En cas de pannes ou de dérangements, ils prennent les mesures appropriées avec les outils et les équipements de l'entreprise.</p> <p>Ce faisant, ils veillent à assurer le bon fonctionnement des véhicules tout comme leur consommation optimale de carburants. (C3)</p>
	3.1.2 Nettoyage / entretien	

⁶ Inséré le 18 juillet 2019

	<p>Les agents d'entretien en assainissement assurent de manière autonome le nettoyage et l'entretien des parties de véhicules ci-après, avec les appareils et les outils spécifiques à l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Véhicules - éléments et systèmes accessoires des véhicules - inventaire et appareils <p>Ils entretiennent consciencieusement et selon les directives les outils et les équipements de l'entreprise</p> <p>(C3)</p>	
--	--	--

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.2 Approche et action axées sur la qualité
- 2.3 Stratégies d'information et de communication

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.6 Résistance au stress
- 3.7 Prise de conscience et action écologiques

3.2 Compétences opérationnelles – Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé

Les agents d'entretien en assainissement ont conscience des domaines à risque de leur activité professionnelle. Ils savent les identifier et prennent de manière autonome les mesures qui s'imposent en vue d'assurer leur sécurité au travail et de protéger leur santé.

Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs cours interentreprise
<p>3.2.1 Prescriptions Les agents d'entretien en assainissement commencent les directives CFST et les normes SN relatives à la sécurité au travail et à la protection de leur santé</p>	<p>3.2.1 Prescriptions Les agents d'entretien en assainissement sont capables d'évaluer les causes susceptibles de compromettre leur santé et leur sécurité ainsi que les</p>	<p>3.2.1 Prescriptions⁷ Les agents d'entretien en assainissement sont capables d'évaluer les causes susceptibles de compromettre leur santé et leur sécurité ainsi que les</p>

⁷ Inséré le 18 juillet 2019

<p>dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de maintenance - Travaux dans des fosses, des ouvrages et des espaces confinés - Travaux sur des hauteurs et des toits - Planification des risques des personnes travaillant seules ou sur des lieux en-dehors du site habituel de travail - Protection de la peau lors du travail - Bruit nuisible à l'ouïe - Matières dangereuses pour la santé - Protection contre les micro-organismes - Travaux avec des matières dangereuses - Travaux avec des produits chimiques - Utilisation d'air comprimée (surpression) - Travaux avec de l'eau - Attitude à adopter dans le contexte de la circulation routière <p>Ils expliquent l'utilité et l'usage des équipements de protection personnels (C2)</p>	<p>éventuelles conséquences.</p> <p>Ils respectent les prescriptions légales et les directives de l'entreprise dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de maintenance - Travaux dans des fosses, des ouvrages et des espaces confinés - Travaux sur des hauteurs et des toits - Planification des risques des personnes travaillant seules ou sur des lieux en-dehors du site habituel de travail - Protection de la peau lors du travail - Bruit nuisible à l'ouïe - Matières dangereuses pour la santé - Protection contre les micro-organismes - Travaux avec des matières dangereuses - Travaux avec des produits chimiques - Utilisation d'air comprimée - Travaux avec de l'eau - Attitude à adopter dans le contexte de la circulation routière (C5) 	<p>éventuelles conséquences.</p> <p>Ils respectent les prescriptions légales et les directives applicables dans le cadre des cours interentreprises dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de maintenance - Travaux dans des fosses, des ouvrages et des espaces confinés - Travaux sur des hauteurs et des toits - Planification des risques des personnes travaillant seules ou sur des lieux en-dehors du site habituel de travail - Attitude à adopter dans le contexte de la circulation routière (C5)
<p>3.2.2 Mesures Les agents d'entretien en assainissement commencent les mesures visant à les protéger physiquement ainsi que leur environnement selon les directives CFST. (C2)</p>	<p>3.2.2 Mesures Les agents d'entretien en assainissement sont capables de prendre les précautions nécessaires pour eux-mêmes et pour leurs collaborateurs en ce qui concerne la protection des voies respiratoires, des yeux, des oreilles, de la peau et du système moteur. (C3)</p>	<p>3.2.2 Mesures Les agents d'entretien en assainissement sont capables de prendre les mesures appropriées pour protéger les voies respiratoires, les yeux, les oreilles, la peau et le système moteur chez eux-mêmes et chez leurs collaborateurs. (C3)</p>

<p>3.2.3 Prévention Les agents d'entretien en assainissement citent les mesures visant à prévenir les blessures et les infections dans le cadre de leur travail. (C1)</p>	<p>3.2.3 Prévention Les agents d'entretien en assainissement observent rigoureusement les modes d'emploi ainsi que les signes précurseurs de risque lors de l'emploi de matières dangereuses et de l'utilisation d'appareils et de machines.</p> <p>Ils appliquent consciencieusement les instructions du fabricant. En cas d'incertitudes, ils se renseignent auprès de leur supérieur. (C3)</p>	<p>3.2.3 Prévention Les agents d'entretien en assainissement observent rigoureusement les modes d'emploi ainsi que les signes précurseurs de risque lors de l'emploi de matières dangereuses et de l'utilisation d'appareils et de machines.</p> <p>Ils appliquent consciencieusement les instructions du fabricant. En cas de doutes, ils consultent l'instructeur du cours interentreprises. (C3)</p>
<p>3.2.4 Premiers secours Les agents d'entretien en assainissement sont capables d'expliquer les mesures de premiers secours et d'indiquer leur importance. (C2)</p>	<p>3.2.4 Premiers secours Les agents d'entretien en assainissement démontrent la manière dont ils doivent se comporter en cas de blessures et d'accidents. (C2)</p>	

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.3 Approche et action axées sur la qualité

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.2 Aptitude à la communication
- 3.3 Capacité à gérer des conflits
- 3.4 Aptitude au travail en équipe

3.3 Compétences opérationnelles – Assurer la protection des eaux et de l'environnement

Les agents d'entretien en assainissement connaissent la signification et l'importance de la protection de l'environnement et des eaux. Ils sont capables d'analyser et d'évaluer les principaux champs d'action de leur domaine professionnel et de mettre en œuvre les mesures appropriées pour protéger l'environnement et les eaux.

Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs cours interentreprise
3.3.1 Bases légales Les agents d'entretien en assainissement commencent à l'aide d'exemples les dispositions légales relatives à la protection de l'environnement et des eaux. (C2)	3.3.1 Bases légales Les agents d'entretien en assainissement appliquent consciencieusement dans le cadre de leur travail les dispositions légales ainsi que les directives de l'entreprise relatives à la protection de l'environnement et des eaux. (C3)	
3.3.2 Mesures de protection de l'environnement et des eaux Les agents d'entretien en assainissement démontrent, à l'aide d'exemples parlants, les principes et les mesures de l'entreprise visant à protéger l'environnement et les eaux. (C2)	3.3.2 Mesures de protection de l'environnement et des eaux Les agents d'entretien en assainissement appliquent correctement et consciencieusement les principes de la protection de l'environnement et des eaux définis par l'entreprise. (C3)	3.3.2 Mesures de protection de l'environnement et des eaux Lors des travaux réalisés dans le cadre des cours interentreprises, les agents d'entretien en assainissement appliquent de manière autonome, selon les directives, les principes de la protection de l'environnement et des eaux. (C3)
	3.3.3 Travail avec les substances Les agents d'entretien en assainissement évitent et limitent la production de déchets, ils les recyclent, ainsi que les matières dangereuses, de manière conséquente et correcte selon les dispositions légales et les directives de l'entreprise. (C3)	3.3.3 Travail avec les substances Les agents d'entretien en assainissement évitent et limitent la production de déchets, ils les recyclent, ainsi que les matières dangereuses, de manière conséquente et correcte selon les dispositions légales et les directives reçues dans le cadre des cours interentreprises. (C3)

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.3 Approche et action axées sur la qualité

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.2 Aptitude à la communication
- 3.3 Capacité à gérer des conflits
- 3.4 Aptitude au travail en équipe

2 Compétences méthodologiques

Sur la base d'une bonne organisation personnelle du travail et d'une exécution planifiée et cohérente des tâches, **les compétences méthodologiques** permettent aux agents d'entretien en assainissement d'utiliser les moyens auxiliaires de manière judicieuse et de résoudre leurs tâches de manière ciblée.

2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

Afin de s'acquitter des tâches professionnelles, une méthode de travail cohérente et systématique est requise. De ce fait, les agents d'entretien en assainissement mettent en œuvre des outils et des moyens auxiliaires qui leur permettent d'engager des processus et d'effectuer des travaux de manière rationnelle. Ils planifient leurs tâches de manière ciblée efficace.

2.2 Approche et action axées sur la qualité

Le fait d'assurer une qualité élevée est déterminant pour le succès de l'entreprise. Les agents d'entretien en assainissement ont conscience de l'importance de la qualité, comprennent la nature des exigences et agissent en conséquence.

2.3 Stratégies d'information et de communication

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication revêtent une importance de plus en plus grande. Les agents d'entretien en assainissement en sont conscients et contribuent à optimiser avec les moyens requis le flux des informations dans leur domaine professionnel.

2.4 Stratégies d'apprentissage tout au long de la vie

L'apprentissage tout au long de la vie est important pour satisfaire à l'évolution des exigences du champ professionnel et assurer son propre développement. Les agents d'entretien en assainissement en sont conscients et développent des stratégies d'apprentissage efficaces qui leur procurent du plaisir à apprendre, leur assurent le succès et la satisfaction escomptés et les encouragent à apprendre de manière autonome.

3 Compétences sociales et personnelles

Les **compétences sociales et personnelles** permettent aux agents d'entretien en assainissement de relever avec assurance les défis posés dans le cadre de la communication et le travail d'équipe. Ils renforcent ainsi leur personnalité et leurs

compétences relationnelles et sont prêts à s'investir en faveur de leur développement personnel.

3.1 Autonomie et responsabilité

Les agents d'entretien en assainissement assument leur part de responsabilité dans les processus de l'entreprise. Ils sont prêts à assumer des décisions dans leur domaine d'activités, à apporter des améliorations et à agir consciencieusement.

3.2 Aptitude à la communication

Une communication appropriée avec les clients, les supérieurs et les collaborateurs est très importante. Les agents d'entretien en assainissement font preuve d'empathie, sont ouverts et communicatifs. Ils connaissent les règles de la communication verbale et non verbale réussie et les appliquent de manière réfléchie dans l'intérêt de l'entreprise.

3.3 Capacité à gérer des conflits

Alors que des personnes parfois très différentes sont amenées à collaborer sur un même lieu de travail, il n'est pas rare de voir surgir des situations conflictuelles. Les agents d'entretien en assainissement en sont conscients et réagissent de manière calme et réfléchie dans pareils cas. Ils gèrent la situation, sont prêts à accepter d'autres points de vue, discutent de manière objective et recherchent des solutions constructives.

3.4 Aptitude au travail en équipe

Les tâches professionnelles peuvent être résolues de manière individuelle ou en groupe. Les agents d'entretien en assainissement sont capables de travailler en équipe de manière ciblée et efficace. Ils adoptent, envers leurs supérieurs et leurs collaborateurs, une attitude coopérative et conforme aux règles en vue de permettre une bonne collaboration.

3.5 Civilité et présentation

Les supérieurs, les collaborateurs et les clients ont des attentes diverses en termes de comportement et de courtoisie. Les agents d'entretien en assainissement sont conscients de l'effet qu'ils produisent et s'expriment de manière appropriée et aimable. Ils sont ponctuels, ont une présentation soignée et sont consciencieux.

3.6 Résistance au stress

Les diverses tâches et les processus de travail sont exigeants et sollicitent les collaborateurs plus ou moins fortement en fonction des variations saisonnières. Les agents d'entretien en assainissement sont capables de gérer des situations tendues sur le plan personnel ou des délais en appréhendant leurs tâches de manière calme, réfléchie, rapide et déterminée. Dans des situations difficiles, ils gardent la vue d'ensemble et, dans l'intérêt de l'entreprise, ils sont prêts à fournir un engagement exceptionnel tout en tenant compte de leur équipe.

3.7 Conscience et action respectueuses de l'environnement

Une utilisation économique et écologique des matériaux et des déchets est très importante pour les agents d'entretien en assainissement. Ils sont conscients des répercussions des matériaux et de leur comportement sur l'homme et sur

l'environnement et savent prendre dans leur travail les mesures qui s'imposent pour ménager l'environnement.

B) Tableau des leçons

Enseignement	1^{ère} année de formation :	2^e année de formation :	Total
Planification, préparation et compte rendu des travaux	60	40	100
Nettoyage des installations d'évacuation des eaux	80	140	220
Entretien, sécurité et protection de l'environnement	60	20	80
Total connaissances professionnelles	200	200	400
Enseignement de culture générale	120	120	240
Sport	40	40	80
Total des leçons	360	360	720

Une seule note pour les connaissances professionnelles est inscrite dans le bulletin par semestre

C) Organisation, répartition et durée des cours interentreprises

1. But

Les cours interentreprises (CI) complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire. Les cours sont obligatoires pour toutes les personnes en formation.

2. Organe responsable

L'organe responsable du cours est la Fédération faîtière de branche d'entretien des installations d'évacuation des eaux (advk).

3. Organes

Les organes des cours sont :

- a. la commission de surveillance
- b. la commission des cours.

Les cantons sont représentés équitablement.

4. Durée, période et contenus⁸

Les cours interentreprises sont dispensés sur une durée de 8 jours.

Cours / année de formation	Nom du cours	Objectifs évaluateurs	Jours (à 8 heures)
Cours 1 1 ^{ère} année de formation	Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé	3.2	2 jours
Cours 2 ⁹ 1 ^{ère} année de formation	Nettoyer de manière hydrodynamique les conduites d'évacuation des eaux Nettoyer de manière mécanique les conduites d'évacuation des eaux Procéder aux contrôles et aux travaux d'entretien sur des véhicules et des appareils Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé	2.1 2.2 3.1 3.2	3 jours
Cours 3 ¹⁰ 1 ^{ère} année de formation	Vidanger les matières (résidus) des installations d'évacuation des eaux Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé	2.3 3.2	3 jours

L'objectif évaluateur « 1.1.1 Sociabilité » et les compétences opérationnelles « 1.4 Planifier et organiser les processus de travail » constituent des objectifs de formation pour les trois cours.

⁸ Version du 18 juillet 2019

⁹ Version du 12 février 2024

¹⁰ Version du 12 février 2024

D) Procédure de qualification

1. Organisation

- La procédure de qualification se déroule dans une entreprise formatrice, dans une autre entreprise appropriée ou dans une école professionnelle. La personne en formation dispose d'un poste de travail et des installations nécessaires en bon état de fonctionnement.
- La convocation à l'examen précise quel matériel la personne en formation doit apporter.
- Il est possible de remettre au préalable une directive pour l'examen

2. Domaines de qualification

2.1 Travail pratique y compris l'entretien professionnel¹¹

Dans ce domaine de qualification, l'atteinte des objectifs évaluateurs dans l'entreprise et dans les cours interentreprises est évaluée pendant 8 heures sur la base d'un travail prescrit et d'un entretien professionnel. L'entretien professionnel dure 30 minutes. Le domaine de qualification comprend les points d'appréciation ci-après :

Points d'appréciation	Facteurs de pondération
Point d'appréciation 1 <ul style="list-style-type: none">- Nettoyer de manière hydrodynamique les conduites d'évacuation des eaux- Nettoyer de manière mécanique les conduites d'évacuation des eaux	40%
Point d'appréciation 2 <ul style="list-style-type: none">- Vidanger les matières (résidus) des installations d'évacuation des eaux- Entretien, sécurité et protection de l'environnement	50%
Point d'appréciation 3 – Entretien professionnel	10%

¹¹ Version du 18 juillet 2019

2.2 Connaissances professionnelles écrites¹²

Dans ce domaine de qualification, l'atteinte des objectifs évaluateurs dans l'enseignement des connaissances professionnelles est évaluée pendant 2 heures. Le domaine de qualification comprend une seule position :

L'examen écrit d'une durée totale de 2 heures est composé des domaines de compétences opérationnelles suivants (sans sous-position):

- Planification, préparation et compte rendu des travaux
- Nettoyage des installations d'évacuation des eaux
- Entretien, sécurité et protection de l'environnement

2.3 Culture générale

L'examen final dans le domaine de qualification « culture générale » est régi par l'ordonnance de l'OFFT concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale.

3. Note d'expérience

La note de l'enseignement des connaissances professionnelles correspond à la moyenne des quatre notes figurant dans les bulletins semestriels du domaine d'enseignement selon le tableau des leçons de l'école professionnelle. Une seule note pour les connaissances professionnelles est inscrite dans le bulletin par semestre

4. Appréciation

Les conditions de réussite, le calcul et la pondération des notes se basent sur l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

¹² Version du 18 juillet 2019

Approbation et entrée en vigueur

Le présent plan de formation entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Boswil, 02 septembre 2013

advk advk

Président Membre de la commission de réforme

Daniel Nater Roland Brühlmann

Conformément à l'art. 10, al. 1, de l'ordonnance du 10 septembre 2013 sur la formation professionnelle initiale d'agent d'entretien en assainissement AFP, le présent plan de formation est approuvé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation.

Berne, le 10 septembre 2013

SECRETARIAT D'ETAT A LA FORMATION, A LA RECHERCHE ET A L'INNOVATION

Jean-Pascal Lüthi

Chef de la division Formation professionnelle initiale et supérieure

Adaptations dans le plan de formation de l'agent d'entretien en assainissement AFP / agente d'entretien en assainissement AFP

Les adaptations entrent en vigueur le 1^{er} avril 2014 et s'appliquent à toutes les personnes en formation à partir de l'année de formation 2014.

Partie, page	Concerne
Partie B, page 20	Compétences opérationnelles 2.2 – Nettoyer de manière mécanique les conduites d'évacuation des eaux Nouveaux objectifs évaluateurs cours interentreprises 2.2.1 Conduites
Partie C, page 33	Cours interentreprises - Durée cours 1, 4 jours (jusqu'à présent 8 jours)
Partie C, page 33	Cours interentreprises – Objectifs évaluateurs cours 1– objectifs évaluateurs 2.1; 2.2; 3.2 (ancien 2.1; 2.2; 3.2; 3.3) cours 2– objectifs évaluateurs 2.3; 3.3; (ancien 2.3; 3.1)

Boswil, 24 mars 2014

advk	advk
Président	Membre de la commission de réforme
Daniel Nater	Roland Brühlmann

Les présentes adaptations sont approuvées par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Berne, 31 mars 2014

SECRETARIAT D'ETAT A LA FORMATION, A LA RECHERCHE ET A L'INNOVATION (SEFRI)

Jean-Pascal Lüthi
Chef de la division Formation professionnelle initiale et supérieure

Adaptations dans le plan de formation

Le plan de formation a été adapté sur la base de l'examen quinquennal. Les modifications suivantes ont été apportées :

Partie C Organisation, répartition et durée des cours interentreprises

Les 8 jours de cours interentreprises sont divisés en 3 cours au lieu de 2 cours. Le manque d'objectifs évaluateurs aux CIE a été complété (2.2; 2.3; 3.1 und 3.2).

Partie D Procédure de qualification

L'entretien professionnel est retiré des connaissances professionnelles et intégré en tant que position supplémentaire des travaux pratiques. La durée des travaux pratiques reste à 8 heures.

Le domaine de qualification connaissances professionnelles est composé d'une seule position. Les connaissances professionnelles ne sont évaluées que par écrit. L'examen écrit dure 2 heures au lieu de 1,5 heure.

Entrée en vigueur

Les adaptations du 18 juillet 2019 du plan de formation s'appliquent à toutes les personnes en formation. Elles entrent en vigueur le 1er août 2019.

Berne, 16 juillet 2019

advk

Le président

Membre de la commission de réforme

Daniel Nater

Roland Brühlmann

Après examen des adaptations du plan de formation, le SEFRI donne son accord.

Berne, le 18 juillet.2019

Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi

Vice-directeur, chef de la Division Formation professionnelle et continue

Adaptations du plan de formation

Pour des raisons d'optimisation et d'amélioration de la qualité, le cadre temporel de la réalisation des cours CIE a été adapté dans l'intérêt des apprentis.

Partie C Organisation, Répartition et durée des cours interentreprises
Désormais, le cours CIE2 et le CIE3 sont effectués en première année d'apprentissage.

Dispositions transitoires

Les adaptations du 12 février 2024 du plan de formation s'appliquent aux apprenants qui ont commencé leur formation après le 1er janvier 2024.

Entrée en vigueur

L'adaptation du 12 février 2024 du plan de formation entre en vigueur le 1er août 2024.

Berne, 12.02.2024

advk

Le Président

Membre de la commission de réforme

Daniel Nater

Roland Brühlmann

Après examen, le SBFI approuve les adaptations du plan de formation.
Berne, le 12.02.2024

Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi

Vice-directeur

chef de la Division Formation professionnelle et continue

Annexes au plan de formation

Liste des documents pour la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale

Document	Date	Source :
Ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'agente d'entretien en assainissement AFP / d'agent d'entretien en assainissement AFP	10 septembre 2013	<i>Version électronique :</i> Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (www.sbfi.admin.ch) <i>Version papier :</i> Office fédéral des constructions et de la logistique (https://www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html?/)
Plan de formation des agents d'entretien en assainissement AFP	10 septembre 2013	advk (Fédération faîtière de formation pour la branche d'entretien des installations d'évacuation des eaux) www.advk.ch
Programme de formation pour les entreprises formatrices	Jour/mois/année	advk
Plan d'étude pour les écoles professionnelles	Jour/mois/année	advk
Programme de formation pour les cours interentreprises	Jour/mois/année	advk
Règlement d'organisation pour les cours interentreprises	Jour/mois/année	advk
Equipement minimum de l'entreprise formatrice	Jour/mois/année	advk
Dossier de formation	Jour/mois/année	SDBB CSFO
Rapport de formation	Jour/mois/année	SDBB CSFO Centre suisse de services Formation professionnelle,

		<p>orientation professionnelle, universitaire et de carrière</p> <p>Maison des cantons Speichergasse 6 Case postale 583 3000 Berne 7</p> <p>Telefon 031 320 29 00 info@sdbb.ch www.sdbb.ch</p>
Directives concernant la procé-dure de qualification	Jour/mois/année	advk
Formulaire de note	Jour/mois/année	SDBB CSFO
Documents d'information de la SUVA et de la Commission fé-dérale de coordination pour la sécurité au travail CFST		Source : www.suva.ch/waswo

Glossaire (*cf. notamment *Lexique de la formation professionnelle*, 3^e édition 2011 revue et complétée, édité par le CSFO, Berne, (<http://www.lex.berufsbildung.ch/dyn/11007.aspx>)

Termes techniques selon le glossaire VSA (<http://www.vsa.ch/fr/glossar/>)

Responsables de la formation professionnelle

Le cercle des responsables de la formation professionnelle comprend tous les spécialistes qui dispensent une partie de la formation initiale aux apprenti-e-s, qu'il s'agisse de la formation à la pratique professionnelle ou de la formation scolaire : formateurs actifs/formatrices actives dans les entreprises formatrices, formateurs/trices pour les cours interentreprises, enseignant-e-s de la formation initiale scolaire, expert-e-s aux examens.

Rapport sur l'éducation

Les compétences et l'expérience acquises dans l'entreprise donnent périodiquement lieu à un contrôle dont les résultats sont consignés dans le rapport de formation. Le contrôle revêt la forme d'un entretien structuré entre la formatrice/le formateur et la personne en formation

Plan de formation

Le plan de formation accompagne l'ordonnance sur la formation. Il contient les bases de la pédagogie professionnelle, le profil de qualification, les compétences opérationnelles regroupées en domaines de compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Le contenu du plan de formation est du ressort de l'Ortra nationale. Le plan de formation est approuvé par l'OFFT et édicté par l'Ortra.

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)

En collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle que sont les cantons et les organisations du monde du travail, l'OFFT assure la qualité et le développement continu de l'ensemble du système. Il veille à la comparabilité et à la transparence des offres dans toute la Suisse.

Cadre européen des certifications (CEC) :

Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) vise à permettre la comparabilité des compétences et qualifications professionnelles entre les pays européens. Afin de relier les qualifications nationales au CEC et donc de pouvoir les comparer aux qualifications d'autres pays européens, plusieurs Etats membres élaborent des cadres nationaux des certifications (CNC).

Compétences opérationnelles

Les compétences opérationnelles permettent de gérer efficacement les situations professionnelles. Concrètement, un professionnel confirmé est capable de mettre en pratique de manière autonome un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes en fonction de chaque situation. Les personnes qui suivent une formation acquièrent peu à peu les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles correspondant aux différentes compétences opérationnelles.

Domaine de compétences opérationnelles

Les activités professionnelles qui requièrent des compétences semblables ou qui font partie d'un processus de travail comparable sont regroupées au sein de domaines de

compétences opérationnelles.

Travail pratique individuel (TPI)

Le TPI est l'une des deux formes que peut revêtir l'examen des compétences dans le domaine de qualification « travail pratique ». L'examen a lieu dans l'entreprise formatrice dans le cadre d'un mandat à réaliser pour l'entreprise. Il est régi par les directives du 22 octobre 2007 relatives aux travaux pratiques individuels (TPI) dans le cadre de l'examen final de la procédure de qualification de la formation professionnelle initiale (<http://www.bbt.admin.ch/themen/grundbildung/00107/index.html?lang=fr>).

Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité

Chaque ordonnance sur la formation professionnelle initiale définit, à la section 10, la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (commission) de la profession concernée ou du champ professionnel correspondant.

La commission est un organe stratégique doté d'une mission de surveillance et un instrument d'avenir au service de la qualité selon l'art. 8 LFPr.

Entreprise formatrice

La formation à la pratique professionnelle est dispensée dans des entreprises tant du secteur privé que du secteur public. Les entreprises requièrent une autorisation de former délivrée par l'autorité cantonale de surveillance.

Objectifs évaluateurs

Les objectifs évaluateurs concrétisent les compétences opérationnelles et intègrent l'évolution des besoins de l'économie et de la société. Ils sont reliés entre eux de manière cohérence dans le cadre de la coopération entre les lieux de formation. Dans la plupart des cas, les objectifs rattachés à l'entreprise formatrice, à l'école professionnelle et aux cours interentreprises sont différents. Mais la formulation peut aussi être la même (p. ex. pour la sécurité au travail, la protection de la santé ou les activités artisanales).

Dossier de formation

Le dossier de formation est un instrument servant à promouvoir la qualité de la formation dans l'entreprise. La personne en formation y consigne tous les travaux importants accomplis en lien avec les compétences opérationnelles qu'elle doit acquérir. En consultant le dossier de formation, le/la formateur/trice mesure l'évolution de la formation et l'engagement personnel dont fait preuve la personne en formation.

Personne en formation

Est considérée/considéré comme personne en formation celle ou celui qui a achevé la scolarité obligatoire et a conclu un contrat d'apprentissage régi par une ordonnance sur la formation.

Lieux de formation

La force de la formation professionnelle duale réside dans sa relation étroite avec le monde du travail. Celle-ci se reflète dans la collaboration entre les trois lieux de formation qui dispensent ensemble la formation initiale : l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises.

Cadre national des certifications de la Suisse (CNC-CH)

Le cadre national des certifications de la Suisse (CNC-CH) renseigne à l'échelle nationale sur le système suisse de formation professionnelle et sert d'instrument au positionnement de ce système sur le plan international. Son but étant, à l'échelle nationale et internationale, de rendre le système de formation professionnelle suisse (en lien avec le CEC) plus transparent et de permettre la comparabilité des compétences et des qualifications, il se fonde sur les compétences que possède une personne titulaire d'un diplôme déterminé.

Organisation du monde du travail (Ortra)

Organisation du monde du travail (Ortra) est un terme générique. Les Ortra peuvent être des partenaires sociaux, des associations professionnelles ou des organisations de branches ainsi que d'autres organisations et prestataires de la formation professionnelle. L'Ortra responsable d'une profession définit les contenus du plan de formation, organise la formation professionnelle initiale et constitue l'organe responsable des cours interentreprises.

Domaines de qualification

Trois domaines de qualification figurent en règle générale dans l'ordonnance sur la formation. Ce sont respectivement le travail pratique, les connaissances professionnelles et la culture générale.

- **Domaine de qualification « travail pratique »** : Le travail pratique peut revêtir deux formes : celle d'un travail pratique individuel (TPI) ou celle d'un travail pratique prescrit (TPP).
- **Domaine de qualification « connaissances professionnelles »** L'examen portant sur les connaissances professionnelles représente le volet scolaire et théorique de l'examen final. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Dans des cas dûment motivés, la culture générale peut être enseignée et évaluée en même temps que les connaissances professionnelles.
- **Domaine de qualification « culture générale »** Ce domaine de qualification se compose de la note d'expérience en culture générale, du travail personnel d'approfondissement et de l'examen final. Si la culture générale est dispensée de manière intégrée, l'évaluation se fait en même temps que le domaine de qualification « connaissances professionnelles ».

Profil de qualification

Le profil de qualification décrit les compétences opérationnelles que toute personne doit posséder à l'issue de sa formation. Il est établi à partir du profil d'activités et sert de base à l'élaboration du plan de formation.

Procédures de qualification*

L'expression « procédure de qualification » est utilisée pour désigner toutes les procédures permettant de constater si une personne dispose des compétences opérationnelles définies dans l'orfo correspondante.

Enseignement des connaissances professionnelles

Les personnes en formation acquièrent les qualifications professionnelles en suivant l'enseignement dispensé par l'école professionnelle. Les objectifs et les exigences sont définis dans le plan de formation. Les notes semestrielles de l'enseignement des connaissances professionnelles sont prises en compte dans la note globale de la procédure de qualification à titre de note d'expérience.

Cours interentreprises (CI)

Les cours interentreprises visent à transmettre et à faire acquérir un savoir-faire de base. Ils complètent la formation en entreprise et la formation scolaire.

Partenariat sur la formation professionnelle

La formation professionnelle est une tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Ces trois partenaires associent leurs efforts pour assurer une formation professionnelle de qualité et suffisamment de places d'apprentissage.

Ordonnance de l'OFFT sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation ; orfo)

Une orfo réglemente notamment, pour une profession donnée, l'objet et la durée de la formation professionnelle initiale, les objectifs et les exigences de la formation à la pratique professionnelle et de la formation scolaire, l'étendue des contenus de la formation, les parts assumées par les lieux de formation, les procédures de qualification, les certificats délivrés et les titres décernés. En règle générale, l'Ortra dépose une demande auprès de l'OFFT en vue de l'édition d'une orfo, qu'elle élaboré en collaboration avec la Confédération et les cantons. La date d'entrée en vigueur d'une orfo est définie par les partenaires de la formation professionnelle. L'OFFT est l'instance chargée de l'édition.

Travail pratique prescrit (TPP)

Dans certaines professions, le travail pratique ne revêt pas la forme d'un travail individuel mais celle d'un travail prescrit. Deux experts en suivent l'exécution pendant toute la durée de l'examen. Tous les candidats accomplissent le même travail conformément aux dispositions figurant dans le plan de formation (points d'appréciation et durée de l'épreuve).

Objectifs et exigences de la formation professionnelle initiale

Les objectifs et les exigences de la formation professionnelle initiale figurent dans l'orfo et dans le plan de formation. Dans le plan de formation, ils sont définis sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs pour les trois lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle et cours interentreprises).